



RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2020

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 24 juin 2021

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2020	7
1. L'EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	7
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2020	9
2.1 <i>Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2020</i>	9
2.2 <i>La trésorerie</i>	9
2.3 <i>L'exécution du budget 2020</i>	9
2.4 <i>Le financement et la formation de l'excédent net</i>	17
2.5 <i>L'emprunt et la gestion de la dette en 2020</i>	17
2.6 <i>Les opérations d'ordre</i>	19
3. LE « COMPTE DE RESULTATS 2020 » ET L'AFFECTATION DU RESULTAT	21

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2020	8
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2020.....	10
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2020.....	12
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2020	13
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2020	18
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2020.....	20
Tableau 7 : le compte de résultat 2020 (modèle Tome 4 de la M57).....	22
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2020....	23

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte administratif 2020 du budget de la ville

Affectation du résultat 2020 du budget de la ville

Adoption du compte de gestion 2020

Rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les comptes 2020

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les **résultats de l'exécution du budget 2020** de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le budget N+1, présenté depuis 2010 dans la même séance du conseil municipal que le compte administratif N, à la fin du mois de mars, a été voté cette année lors de la séance du conseil municipal du 25 mars dernier avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

En raison de l'expérimentation de la certification des comptes, le calendrier d'arrêtés des comptes des collectivités expérimentatrices a été modifié afin de prendre en compte l'intervention du professionnel du chiffre.

Ce calendrier fixé par arrêté ministériel du 29 octobre 2020 ne permet plus de voter le compte administratif au mois de mars lors de la même séance du conseil municipal de vote du budget N+1. Les comptes 2020 de la Ville ont ainsi été arrêtés le 3 juin 2021, alors qu'habituellement le compte de gestion et le compte administratif sont arrêtés mi-février et votés fin mars.

L'intervention du professionnel du chiffre est un audit de conformité. Celui-ci s'assure que les comptes de la Ville sont conformes au référentiel comptable en vigueur, soit pour les collectivités expérimentant la certification des comptes, l'instruction budgétaire et comptable M57. Il donne via son « opinion » une assurance raisonnable que les comptes sont réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine.

Dans le cadre de cet audit, des ajustements sur les comptes 2020 ont été comptabilisés à la demande des professionnels du chiffre. La comptabilisation de ces ajustements a eu pour conséquence de modifier les résultats de l'exercice 2020. Ces résultats ayant été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2021, ils font l'objet d'une modification via la décision modificative n°1 de l'exercice 2021, présentée dans cette même séance du conseil municipal.

Le **compte administratif 2020** est ainsi présenté en 2021 au cours de la même séance du conseil municipal que le **compte de gestion** du trésorier municipal comme les années précédentes mais également, et pour la première fois, lors de la même séance que le **rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les comptes 2020**.

Le conseil peut constater, pour les parties communes, la parfaite concordance du compte administratif et du compte de gestion et prendre connaissance de l'opinion du professionnel du chiffre sur les comptes 2020 de la Ville.

Le professionnel du chiffre a émis l'opinion suivante sur les comptes 2020 de la Ville : impossibilité d'exprimer une opinion au vu de quatre limitations.

Cette opinion sur les comptes 2020 de la Ville est commune à toutes les collectivités expérimentatrices de la certification des comptes. Les limitations retenues par les professionnels du chiffre sont en effet des problématiques nécessitant pour être résolues une position doctrinale sur le sujet ou des actions exogènes à la ville de Sceaux. Les quatre limitations portent en effet sur les sujets suivants : les recettes fiscales, la trésorerie, les capitaux propres et l'actif immobilisé.

Concernant les recettes fiscales et la trésorerie, la Ville n'a aucune marge de manœuvre, les actions à mettre en œuvre relevant de la DGFIP. Le calcul et le recouvrement des recettes fiscales incombent en effet à l'Etat ainsi que la gestion du compte bancaire de la Ville.

Concernant les capitaux propres et l'actif immobilisé, les professionnels du chiffre notent une documentation limitée de ces comptes. Les valeurs inscrites en capitaux propres ou dans l'actif immobilisé datent en effet de la création de la commune et sont difficiles à justifier en raison de l'ancienneté de la commune et de la législation limitant la durée de conservation des archives. Cette problématique est transverse à toutes les collectivités et sa résolution nécessitera probablement une position doctrinale sur le sujet.

Il faut cependant noter que le professionnel du chiffre n'émet aucun désaccord quant à la présentation des comptes 2020, ce qui signifie qu'il les aurait certifiés s'il n'existait pas ces limitations. Ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités expérimentatrices.

Il faut noter d'autre part que l'expérimentation du **compte financier unique (CFU)** prévu par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a été décalée d'un an en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Ce compte financier unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers actuels : le compte administratif établi par la Ville et le compte de gestion établi par le comptable public.

Le CFU est un nouveau dispositif visant à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribuera à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives puisqu'il sera préparé conjointement par la Ville et le comptable public. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ainsi, en 2021, et dans l'attente du compte financier unique, la Ville a produit comme à son habitude un compte administratif, et le comptable public, un compte de gestion.

Ce rapport présente ainsi les **résultats de l'exécution du budget 2020** et vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

L'EXECUTION DU BUDGET 2020

L'EXECUTION DU BUDGET 2020

Cette partie analyse l'exécution du budget 2020, voté le 25 mars 2020 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2020 (DM du 11 juin, du 8 octobre et du 17 décembre 2020). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte administratif pour 2020 ;
- les modalités d'exécution du budget 2020 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2020 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2020

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique de l'exercice 2020 - le fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est positive de 2 989 k€.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 2 834 k€. Cet excédent sera affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2021.

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2020

Budget Ville	PREVISIONS TOTALES 1	REALISATIONS TOTALES 2	REPORTS 3	TOTAL 4=2+3	EXCEDENT NET 2020 5=4-1
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté)	41 932	40 471		40 471	(1 460)
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette, ligne de trésorerie, ICNE)	38 192	35 028		35 028	(3 164)
Excédent d'exploitation	3 739	5 443	0	5 443	1 704
Intérêts de la dette	1 190	1 144		1 144	(45)
Ligne de trésorerie/emprunts non consolidés / solde des ICNE	16	-28		(28)	(45)
Autofinancement/Épargne brute	2 533	4 327	0	4 327	1 794
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts encaissés)	18 803	9 227	10 084	19 311	508
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement des emprunts et hors résultat d'investissement reporté)	15 277	8 912	3 788	12 700	(2 576)
Besoin de financement	(6 060)	(4 642)	(6 297)	(10 939)	(4 879)
Remboursement dette (capital)	9 754	4 153	5 600	9 753	(0)
Emprunt à mobiliser	4 545	2 500		2 500	(2 045)
Variation de l'encours	(5 208)	(1 653)	(5 600)	(7 253)	(2 045)
Résultat d'investissement reporté	4 651	4 651		4 651	0
Solde *	851	2 989	697	3 685	2 834

2. L'exécution du budget 2020

2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2020

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2020 (budget + restes à réaliser 2019 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 69,1 millions d'euros se décomposant en 39,4 millions de dépenses de gestion courante, 19,9 millions de dépenses d'investissement et 9,8 millions de remboursement de dette.

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 64,6 millions d'euros (45,7 millions d'euros en fonctionnement et 18,9 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 4,5 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est positive à hauteur de 2 989 k€. Cette trésorerie positive s'explique notamment par l'encaissement en 2020 de 2,5 M€ d'emprunts et de 455 k€ de produit de cession du pavillon sis 30 rue des Imbergères.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2020 allant du 1er janvier 2020 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2021, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2020, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2021. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2020 à 4 131 k€ (solde du compte 515). Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2021 et au titre cette fois de l'exercice 2021, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la direction des Finances à rapprocher ses comptes de ceux du trésorier municipal tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose de deux lignes de trésorerie de 1,5 M€ chacune.

2.3 L'exécution du budget 2020

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2020 et les réalisations effectives.

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2020

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	18 803	9 227	- 9 576	49%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	19 928	13 564	- 6 364	68%
Emprunts encaissés (C)	4 545	2 500	- 2 045	55%
Remboursement des emprunts (D)	9 754	4 153	- 5 600	43%
Opérations d'ordre recettes (E)	16 950	11 572	- 5 378	68%
Opérations d'ordre dépenses (F)	10 616	9 998	- 619	94%
Solde (A-B+C-D+E-F)	-	- 4 416	- 4 416	ns
Solde des restes à réaliser au 31/12/20			697	
Solde global			- 3 720	

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 4 416 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31/12/2020 qui est de 697 k€ (différence entre 10 085 k€ de reports de recettes et 9 388 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 3 720 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement hors emprunt (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2020, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 3 788 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- les travaux de rénovation de la voirie et d'éclairage public hors enfouissement (904 k€) ;
- la seconde phase des travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (656 k€) ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public liés à ces enfouissements (627 k€) ;
- la fin des travaux de réaménagement du site sportif et de loisirs des Blagis avec les espaces extérieurs (356 k€) ;
- les travaux d'entretien courant de tous les bâtiments municipaux servant à l'accueil du public et notamment les crèches, les écoles et les gymnases (263 k€) ;
- l'acquisition de l'usufruit de biens immobiliers issus d'un legs (231 k€) ;
- la fin des travaux de rénovation de la bibliothèque (112 k€) ;
- les frais d'études d'urbanisme (129 k€) ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin d'en accroître les performances et, surtout, la sécurité (50 k€).

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt) représentent un montant de 10 084 k€, composé pour l'essentiel des produits de la vente du terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, de la vente du terrain sis sentier de la Tour, et de la vente des biens

immobiliers légués à la Ville en 2020, mais également de subventions d'investissement et du remboursement de la consignation dans le cadre de la préemption du 4 rue du Four.

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2020

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte administratif. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2020 sur 2021	Date de notification
	<u>Subventions d'investissement à recevoir :</u>	1 014 762 €	
Etat	Rénovation de la bibliothèque	6 059 €	18/10/2017
DRAC	Rénovation de l'Eglise - phase 2	91 850 €	25/03/2019
MGP	Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique - Equipement de la bibliothèque	9 197 €	21/12/2018
CR IDF	Rénovation de la bibliothèque	119 530 €	14/09/2016
CR IDF	Fonds propreté	32 989 €	18/10/2017
CR IDF	Rénovation du local d'accueil du Service Tranquillité Urbaine	50 143 €	07/10/2019
CD92	Rénovation du site sportif et de loisirs des Blagis	201 300 €	16/12/2011
CD92	Rénovation de la voirie autour des 2 crèches sur le site Albert 1er	217 900 €	12/04/2019
CD92	Rénovation de l'Eglise - phase 2	280 500 €	16/04/2019
SIPPEREC	Achat des infrastructures de recharge	5 296 €	13/12/2019
	<u>Produit de cession :</u>	8 878 451 €	Date promesse de vente :
Omnium de constructions développements locations	Cession terrain 5 rue du Maréchal Joffre	5 600 000 €	22/12/2017
Société SCCV ISABELLA	Cession terrain sentier de la Tour	2 900 000 €	02/12/2019
Homega Invest	Cession d'un studio 106 rue de Malabry au Plessis Robinson légué à la Ville en 2020	108 800 €	31/08/2017
Mme Diane Lisandre	Cession d'un studio 10 rue du Moulin à Vanves légué à la Ville en 2020	61 651 €	05/12/2017
M. Arthur Lemoine	Cession d'un studio 48 bis rue Anatole France à Chatenay-Malabry légué à la Ville en 2020	80 000 €	12/08/2017
M. Philippe Legrand	Cession d'un studio 141 et 145 rue Houdan légué à la Ville en 2020	128 000 €	16/09/2017
	<u>Autre :</u>	191 250 €	
Caisse des dépôts et consignations	Remboursement de la consignation dans le cadre de la préemption du 4 rue du Four	191 250 €	12/12/2019
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	10 084 464 €	

Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2020

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat de fonctionnement reporté)	41 932	40 471	- 1 460	97%
Dépenses réelles (B)	38 192	35 028	- 3 164	92%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 206	1 116	- 90	93%
Opérations d'ordre recettes (D)	735	734	- 1	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	7 068	2 307	- 4 761	-
Solde (A-B-C+D-E)	- 3 800	2 754	6 553	
Résultat reporté	3 800	3 800		
Total	-	6 553		

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M57, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

En parallèle, l'exécution du budget de fonctionnement 2020 peut s'analyser en excluant toutes les dépenses et recettes « techniques », imposées par les transferts de compétence ou par la réglementation budgétaire et comptable. Afin de permettre cette lecture, le tableau ci-dessous a été fait en excluant les opérations suivantes :

- les dépenses et recettes d'ordre (qui traduisent des obligations budgétaires et comptables mais ne retracent pas l'activité de la Ville) ;
- les dépenses et recettes exceptionnelles de cessions (inscrites à la fois en fonctionnement et en investissement, très variables d'une année sur l'autre et ne permettant pas de voir les évolutions structurelles du budget) ;
- les dépenses et recettes liées au rôle de « boîte aux lettres » jouées par la Ville pour la perception des recettes fiscales et d'attribution de compensation par l'EPT Vallée Sud- Grand Paris (qui augmentent le budget de près de 6 M€ de manière artificielle).

L'année 2020 est atypique en termes d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Celle-ci a en effet fortement impacté les dépenses et recettes de l'exercice 2020 et empêche la comparaison de leur évolution d'un exercice à l'autre. Le coût net complet de la crise du Covid s'élève à environ 700 k€ (soit 2% du budget) pour la Ville composé de 603 k€ de coût brut + 485 k€ de dépenses exceptionnelles – 697 k€ de subventions exceptionnelles reçues + 300 k€ de pertes sur surplus de recettes habituelles non encaissées / non-économies sur le fonctionnement. Ce coût a été contenu grâce, entre autres, au travail des agents municipaux pour maintenir au maximum l'accueil des familles dans les services et à la recherche active de toutes les aides qui pouvaient être demandées dans ce contexte sanitaire si particulier.

L'évolution des dépenses de 2017 à 2020 appelle cependant les observations suivantes :

- chapitre 011 : les charges à caractère général baissent de 12,5 % en 2020 en raison du ralentissement de l'activité globale, (baisse des coûts de fluides du fait des fermetures d'équipements, mais pas de ménage du fait des précautions sanitaires) ainsi qu'à l'interruption de l'activité périscolaire (achat de repas pour les enfants et les adultes, achat de séjours pour les enfants) et du cinéma Trianon, très impacté (70% de baisse d'activité). Enfin, toutes les manifestations de mai à décembre ont été annulées (feux de la St Jean, fête de la Musique, Félibrée, etc). Des travaux divers (dont l'élagage des arbres) et toute une série de dépenses courantes ont été annulés ou reportés sur 2021. L'économie totale est estimée à 1 560 k€ (contre 920 k€ au 30 juin).

En revanche, la Ville a fait face à des dépenses exceptionnelles d'achat de masques et produits hydro-alcooliques, de ménage, d'ordinateurs portables pour assurer le télétravail des agents. Ces dépenses exceptionnelles sont estimées à 382 k€.

- chapitre 012 : après une stabilisation des frais de personnel en 2018 (+0,5%), traduisant la politique active de gestion des ressources humaines (développement des outils de suivi des dépenses de personnel, développement de la mobilité interne, le non remplacement systématique des agents absents etc.), les frais de personnel augmentent de 2,9 % en 2020 en raison des contraintes externes, dont la poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Les frais de personnel ont été peu impactés par la crise sanitaire car les agents municipaux ont continué à percevoir 100% de leur salaire. Le confinement a conduit à des économies sur les heures supplémentaires (baisse estimée de 30%), sur le recrutement d'agents (plusieurs recrutements décalés de plusieurs mois) ainsi que sur le budget formations/ frais de missions. L'économie est estimée à 155 k€. En revanche, la Ville a fait face à des dépenses exceptionnelles en versant la prime mensuelle aux agents venus sur place gérer la crise et en assurant des tests et des vaccinations du personnel municipal. Le coût total de ces dépenses exceptionnelles est estimé à 100 k€.
- chapitre 66 : les charges financières (paiement des intérêts de la dette) baissent de 4,1% en 2020 du fait de la baisse des taux d'intérêts, traduisant les effets positifs de la gestion active de la dette de la Ville.

Ainsi les dépenses réelles hors cessions/hors VSGP baissent de 3,6 % en 2020 du fait principalement de la crise sanitaire Covid-19 qui a fortement impacté les dépenses de fonctionnement en raison du ralentissement de l'activité globale. Cet impact de la crise sanitaire se constate également dans l'évolution des recettes réelles de fonctionnement 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement baissent en effet de 2 % en 2020 du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 mais également du fait des très importants prélèvements opérés par l'Etat sur ces recettes, dont le total atteint fin 2020 l'équivalent d'environ 30 points d'impôt.

Dépenses	2017	2018	2019	2020			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 17/18	Var. 18/19 réelle	Var. 19/20
	(2)	(2)	(2)				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Var 17/18	Var 18/19	Var 19/20
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 032 k€	8 109 k€	8 406 k€	7 355 k€	1,0%	3,7%	-12,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 096 k€	18 195 k€	18 783 k€	19 322 k€	0,5%	3,2%	2,9%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	523 k€	509 k€	533 k€	513 k€	-2,7%	4,8%	-3,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 030 k€	2 045 k€	2 409 k€	2 307 k€	-74,5%	17,8%	-4,2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 874 k€	7 954 k€	7 938 k€	7 820 k€	1,0%	-0,2%	-1,5%
66 CHARGES FINANCIERES	1 262 k€	1 176 k€	1 163 k€	1 116 k€	-6,8%	-1,1%	-4,1%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 k€	184 k€	9 k€	19 k€	174,9%	NS	100,6%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 k€	26 k€	212 k€	0 k€	33,7%	NS	-100,0%
Dépenses totales	43 903 k€	38 197 k€	39 454 k€	38 452 k€	-13,0%	3,3%	-2,5%
dépenses réelles	35 873 k€	36 152 k€	37 045 k€	36 144 k€	0,8%	2,5%	-2,4%
dépenses réelles hors recettes exceptionnelles	35 806 k€	35 968 k€	37 035 k€	36 125 k€	0,5%	3,0%	-2,5%
Reversements VSGP	5 755 k€	5 890 k€	5 770 k€	5 983 k€		-2,0%	3,7%
dépenses réelles hors recettes except hors vsgp	30 051 k€	30 078 k€	31 266 k€	30 143 k€	0,1%	4,0%	-3,6%

L'évolution des recettes de 2017 à 2020 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 70 : Les produits des services ont baissé de 31,5 % en 2020 du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 et du confinement. Les recettes d'accueil de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire ont en effet été fortement impactées car tous les équipements ont été fermés quasiment trois mois. Les séjours d'été ont été annulés du fait du prestataire. La salle de musculation et le cinéma Trianon ont été fermés de mars à décembre. D'autre part, afin d'aider le commerce local, la Ville a exonéré ses locataires commerciaux du paiement des loyers pour les deux périodes du Covid (coût de 20k€ pour Covid 1). En outre, le stationnement ayant été rendu gratuit sur voie publique jusqu'au 1er juin, la Ville a dû supporter 50% des pertes de recettes sur voirie (89 k€), l'autre partie étant supportée par le délégataire de service public du stationnement, EFFIA Stationnement. Ces pertes de recettes n'ont été que très peu compensées par des baisses de dépenses car les coûts de ces structures sont essentiellement composés de frais fixes.
- chapitre 73 et chapitre 731 : le produit des impôts locaux augmente de 2 % en 2020. Les recettes fiscales ont en effet été peu impactées par la crise sanitaire de la Covid-19 car elles s'appuient sur des assiettes peu sensibles à l'activité économique. La réforme de la taxe d'habitation (TH) n'a pas eu d'impact en 2020, ce n'est en effet qu'en 2021 que la TH est supprimée en tant qu'impôt local. L'Etat n'a pas mis en œuvre le prélèvement qui devait être fait en 2020 sur les recettes de TH au titre de l'augmentation des taux de TH en 2018. Ce prélèvement impactera l'exercice 2021 à hauteur de 700 k€. D'autre part, la taxe additionnelle aux droits de mutation a augmenté en 2020 (+144,49 k€) malgré la crise sanitaire. Cette bonne dynamique du marché immobilier à Sceaux (tant en volume qu'en prix moyen) reflète l'attractivité de notre territoire. Cette augmentation est atténuée par la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité (-47 k€) et de la taxe de séjour (-10 k€).
- chapitre 74 : Sceaux a subi en 2020 une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (-4,9 %), la hausse de ce chapitre en 2020 de 0,9 % est due aux versements en 2020 de subventions de soutien qui s'élèvent à environ 400 k€ pour faire face aux nouvelles dépenses et aux baisses de recettes

engendrées par la crise sanitaire Covid-19. Les subventions de la CAF ont en effet été particulièrement impactées par la crise car elles sont liées aux heures de présence des enfants dans les équipements petite enfance, périscolaire et extra-scolaire, dont l'activité a été très restreinte du 17 mars au 22 juin (3 mois). La perte de subvention de la CAF au titre de la PSU des crèches est de 30% (227 k€), heureusement compensée par une subvention partielle accordée au niveau national (27 € par jour et par enfant en crèche), ce qui représente pour Sceaux un montant à peu près comparable à la PSU habituelle. En outre, la CAF a accordé des subventions aux services périscolaires sur la base de la fréquentation 2019 qui ont en partie compensé les pertes de recettes des familles (60 k€). Le Département a également accompagné fortement les communes pour faire face aux conséquences du confinement. Il a décidé d'une part de ne pas réduire le montant des subventions attribuées dans le cadre du contrat départemental de développement (CDDV) qui s'élève à environ 380 k€ en 2020 et décidé d'autre part d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien aux communes de 10€ par habitant. Enfin Vallée Sud Grand Paris (VSGP) et l'Etat ont remboursé à la Ville les masques acquis pour respectivement 20 k€ et 40 k€ et la Métropole du Grand Paris (MGP) a accordé une aide de 20 k€ et la Région une aide de 5k€ pour le cinéma, qui a été fermé de mars à décembre 2020.

- chapitre 77 : les produits de cessions sont naturellement très irréguliers, raison pour laquelle il convient de les retirer pour une analyse « hors effets volatils ».

Ainsi les recettes - hors recettes exceptionnelles et hors VSGP – baissent en 2020 de 2 % en raison de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la réduction drastique des ressources des collectivités territoriales imposée par l'Etat via notamment la baisse continue de la DGF.

Recettes	2017	2018	2019	2020			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 17/18	Var. 18/19 réelle	Var. 19/20
	(2)	(2)	(2)	(2)			
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 20	Var 17/18	Var 18/19	Var 19/20
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 095 k€	2 364 k€	3 052 k€	3 800 k€	12,8%	29,1%	24,5%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	475 k€	278 k€	198 k€	298 k€	-41,4%	-29,0%	50,4%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 k€	94 k€	611 k€	734 k€	687,6%	553,1%	20,1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 742 k€	4 941 k€	5 243 k€	3 593 k€	4,2%	6,1%	-31,5%
73 IMPOTS ET TAXES + 731 FISCALITE LOCALE	26 757 k€	28 789 k€	29 134 k€	29 731 k€	7,6%	1,2%	2,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 334 k€	5 141 k€	5 234 k€	5 284 k€	-3,6%	1,8%	0,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	947 k€	1 022 k€	1 496 k€	1 061 k€	7,9%	46,4%	-29,0%
76 PRODUITS FINANCIERS			0 k€	0 k€			0,3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 927 k€	1 100 k€	845 k€	477 k€	-84,1%	-23,2%	-43,6%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				28 k€			
Recettes	47 289 k€	43 729 k€	45 813 k€	45 005 k€	-7,5%	4,8%	-1,8%
Recettes réelles	47 277 k€	43 635 k€	45 202 k€	44 271 k€	-7,7%	3,6%	-2,1%
Recettes réelles hors produits exceptionnels	40 350 k€	42 535 k€	44 357 k€	43 794 k€	5,4%	4,3%	-1,3%
Reversements VSGP	5 755 k€	5 890 k€	5 770 k€	5 983 k€		-2,0%	3,7%
recettes réelles hors recettes except hors vsgp	34 595 k€	36 645 k€	38 588 k€	37 812 k€	5,9%	5,3%	-2,0%

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 6 553 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 3 720 k€, compte tenu des restes à réaliser.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2020 est donc de 2 834 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2020

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2020, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 2 000 k€ au titre des investissements 2020 auquel s'ajoutait un report de crédits de 2 500 k€ soit un total de 4 500 k€.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2020

Au cours de l'exercice 2020, la Ville a encaissé l'emprunt de 2 500 k€ souscrit en 2019 et reporté en 2020.

Ainsi en 2020 l'encours de la dette a varié de la différence entre le capital remboursé (- 4 153 k€ de capital remboursé) et le capital consolidé (+ 2 500 k€), déduction faite du prêt relais de 5 600 k€. La Ville a en effet encaissé en 2019 un prêt relais de 5 600 k€. Cet emprunt est à déduire de l'encours de dette à long terme dans la mesure où celui-ci va être remboursé en 2021 après encaissement du produit de cession. Pour rappel, la souscription de ce prêt relais a été rendue nécessaire en raison du recours intenté contre le permis de construire portant sur le terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, recours qui a décalé l'encaissement du produit de cession (et occasionné pour la Ville les frais qui en découlent).

L'encours de dette a donc diminué de 1 653 k€ en 2020. La dette passe en effet de 55 094 k€ au 1^{er} janvier 2020 à 53 441 k€ au 31 décembre 2020 (ou à 59 041 k€ avec le prêt relais de 5 600 k€ mais qui va être remboursé en 2021 suite à la cession du 5 rue du Maréchal Joffre).

En outre, en application des principes comptables de la M57 et des règles de la certification des comptes, les redevances capitalisées reçues par la Ville à l'occasion de la signature de baux à construction sont désormais considérées comme des recettes d'emprunt à long terme (mais sans rentrer dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés). Le montant de cet « encours de dette » s'élève à 5,6 M€ au 31 décembre 2020 et le montant de l'opération d'ordre à passer (recette de loyer en contrepartie du « remboursement » de la dette) s'élève à 166 k€. Il convient de rappeler que la Ville ne fera aucun versement ni aucun encaissement à ce titre : il s'agit d'opérations purement comptables.

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2020

en k€		Dette pour investissements communaux	Dette pour compte foncier	Dette totale
Capital restant dû au 1er janvier	A	43 700 k€	11 395 k€	55 094 k€
Remboursements d'emprunts	- B	-4 153 k€	0 k€	-4 153 k€
Emprunts contractés et consolidés	C	2 500 k€	0 k€	2 500 k€
Delta du stock d'emprunts	D = C-B	-1 653 k€	0 k€	-1 653 k€
Encours de dette ville consolidée au 31/12	E = A+D	42 046 k€	11 395 k€	53 441 k€
Reports 2020	F	0 k€	0 k€	0 k€
Encours de dette avec reports	G = E+F	42 046 k€	11 395 k€	53 441 k€

2.5.2 Les intérêts payés en charge en 2020

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2020 à 1 150 k€ (contre 1 181 k€ en 2019), desquels il convient de déduire 37 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2020) pour obtenir le montant de 1 113 k€ d'intérêts effectivement versés en 2020.

2.5.3 Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2020

Fin 2020, la dette est composée à hauteur de 58,4 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 41,6 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2020 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2020, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 1,85 % (2,77 % pour les emprunts à taux fixe et 0,56 % pour les emprunts à taux variable) contre 1,88 % fin 2019 ;
- 58,4 % de l'encours est figé en taux fixe et 41,6 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne de la dette s'établit à 7 ans et 7 mois.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 12 305 k€ en recettes dont :

- 7 718 k€ de transfert des frais d'études et avances sur études et travaux en immobilisations en cours qui concernent essentiellement les travaux de la crèche Les Musiciens et les enfouissements de réseaux ;
- 1 834 k€ de dotations aux amortissements ;
- 1 533 k€ d'intégration des biens immobiliers issus d'un legs ;
- 474 k€ d'opérations d'ordre liées aux cessions du 30 rue des Imbergères et du car municipal ;
- 546 k€ de neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-La-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux ;
- 166 k€ d'opérations d'ordre liées à la conclusion de baux à construction avec versement d'une redevance capitalisée ;
- 22 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat ;
- 12 k€ de récupération d'avances versées dans le cadre de marchés publics.

Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2020

Prêteur	Nbre de prêts	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020	Annuité payée en 2020	Dont Intérêts	Dont Capital
CAISSE D'EPARGNE	11	27 500 000 €	15 852 005 €	1 586 408 €	207 808 €	1 378 600 €
SFIL CAFFIL	8	26 400 000 €	11 591 291 €	1 571 243 €	411 962 €	1 159 281 €
BANQUE POSTALE	8	18 800 000 €	16 572 500 €	696 863 €	136 863 €	560 000 €
CREDIT AGRICOLE	8	17 100 000 €	9 697 334 €	995 634 €	289 253 €	706 381 €
SOCIETE GENERALE	2	6 500 000 €	2 816 111 €	351 210 €	97 321 €	253 889 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1	2 500 000 €	2 416 667 €	89 562 €	6 228 €	83 333 €
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE	1	107 767 €	80 820 €	5 388 €	- €	5 388 €
CENTRE NATIONAL DU CINEMA	1	35 900 €	9 183 €	4 000 €	- €	4 000 €
AUTRE	1	10 000 €	5 084 €	2 607 €	129 €	2 479 €
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2020	41	98 953 667 €	59 040 995 €	5 302 914 €	1 149 563 €	4 153 351 €

3. Le « compte de résultats 2020 » et l'affectation du résultat

En 2021 et pour 2020, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le compte administratif produit par la Ville et le compte de gestion produit par le comptable. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) qui se substituera aux deux comptes, a été reportée à 2022.

D'autre part, la Ville, en tant que collectivité expérimentatrice de la certification des comptes produit à compter de 2021 des états financiers. Ces états financiers sont définis par le tome 4 du référentiel M57 et le projet de norme 1 du recueil des normes comptables des entités publiques locales. Ils sont composés d'un compte de résultat, d'un bilan et d'une annexe. Ces états financiers permettent de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. L'annexe complète le bilan et le compte de résultat en fournissant l'ensemble des informations utiles à leur compréhension. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité permettant d'en donner une image fidèle. Elle contient toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des états financiers (citoyen, élu, créancier, fournisseur, juge etc.).

Il convient de noter que dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, le professionnel du chiffre a demandé des ajustements qui ont impacté le résultat antérieur reporté de la section d'investissement et, indirectement, l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé. Le budget 2021 ayant été adopté lors de sa séance du conseil municipal du 25 mars dernier avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats, ces résultats repris par anticipation doivent être modifiés. La modification du résultat d'investissement sur les comptes 1068, 001 et 002 sera ainsi prise en compte par décision modificative sur l'exercice 2021.

Enfin, le compte de résultat et le bilan sont présentés officiellement dans le compte de gestion pour 2020, puisqu'ils résultent de la comptabilité du comptable, plus complète que celle de l'ordonnateur et qui, notamment, mouvemente les comptes de tiers et de liquidités). Il est possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2020

		en k€	
Impôts et taxes		29 731	
Dotations et subventions		5 284	
Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 593	
Autres produits		1 089	
Atténuations de charges		298	
Produits courants non financiers	(1)		39 994
Traitements, salaires, charges sociales		19 322	
Achats et charges externes		7 355	
Autres charges de gestion		7 820	
Atténuations de produits		513	
Charges courantes non financières	(2)		35 009
Excédent brut de fonctionnement = (1)-(2)	(3)		4 985
Transferts de charges	(a)	-	
Dotations aux amortissements	(b)	1 834	
Résultat courant non financiers = (3)+(a)-(b)	(4)		3 151
Produits financiers	(c)	0	
Charges financières	(d)	1 116	
Résultat courant = (4)+(c)-(d)	(5)		2 036
Produits spécifiques	(e)	1 211	
Charges spécifiques	(f)	493	
Résultat de l'exercice = (5)+(e)-(f)	(f)		2 754
Résultat de fonctionnement reporté	(f)	3 800	
Résultat à affecter = (6) + (7)			6 553

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2019 (3 800 k€) et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2020 (2 754 k€) soit un total à affecter de 6 553 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2020 s'élève à :

- résultat comptable de l'exercice 2 753 k€
- ajout des dotations aux amortissements 1 834 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2020 de 4 587 k€ (en augmentation de 231 k€ par rapport à 2019).

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, permet de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements et permet donc notamment le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

En application de l'instruction M57, le résultat budgétaire de 6 553 k€ dégagé sur l'exercice 2020 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2020

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement		8 678	
Dépenses d'ordre d'investissement		9 998	
Impact des demandes d'ajustement du professionnel du chiffre		235	
Remboursement de la dette		4 153	
Affectation du résultat de 2019		4 651	
soit un total d'emplois de :	(1)		27 715

Les ressources budgétaires sont les suivantes :

Recettes réelles d'investissement		9 227	
Dotations aux amortissements et provisions		1 834	
Emprunts encaissés		2 500	
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)		9 738	
soit un total de ressources de :	(2)		23 298

Besoin de financement [(2)-(1)] : **(3)** **- 4 416**

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses réelles à reporter		9 388	
Recettes définitives à reporter		10 084	
Enveloppe d'emprunt à reporter		-	
Soit un solde de	(4)		697

Soit un résultat net de [(3)+(4)] **- 3 720**

L'exécution budgétaire 2020 dégage un besoin de financement de 3 720 k€.

La comptabilisation des demandes d'ajustement des professionnels du chiffre ayant eu pour conséquence de modifier les résultats de l'exercice 2020, ces résultats font l'objet d'une modification via la décision modificative n°1 de l'exercice 2021.

Le budget 2021 ayant été voté par le conseil municipal le 25 mars dernier avec reprise anticipée des résultats et suite à la modification des résultats de l'exercice 2020, il est proposé :

- d'affecter 3 720 k€ en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés).
- et de reporter le solde, soit 2 834 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).